

Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Jean Batou, Jocelyne Haller,
Christian Zaugg, Salika Wenger, Pierre Vanek,
Olivier Baud, Maria Perez, Claire Martenot,
Magali Orsini, Cyril Mizrahi, Salima Moyard,
Jean-Charles Rielle, Roger Deneys

Date de dépôt : 22 février 2017

Proposition de motion

RIE III : retrait immédiat du train de lois du Conseil d'Etat et présentation d'un nouveau projet d'unification des taux d'imposition des bénéficiaires des personnes morales dans les plus brefs délais, sans pertes fiscales pour le canton et les communes

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'échec cuisant devant le peuple du projet de troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) au niveau national (59% de non) ;
- le rejet par 52,7% du corps électoral genevois des consignes de vote du Conseil d'Etat, que l'éditorialiste de la *Tribune de Genève* taxe de « débâcle pour le gouvernement genevois, soutenu sans limites par la droite et tout ce que Genève compte d'organisations économiques » (13 février 2017) ;
- le refus plus net encore de ces consignes de l'exécutif par le corps électoral des grandes villes de notre canton : Carouge (58,9%), Genève (57,5%), Lancy (58,2%), Meyrin (58,0%), Onex (59,5%), Vernier (60,6%) ;
- le fait qu'il n'est plus question aujourd'hui d'une rétrocession fédérale de 112 millions sur l'IFD,

invite le Conseil d'Etat

- à retirer immédiatement son train de lois (PL 12006 à PL 12015) visant à la « mise en œuvre de la RIE III à Genève » ;
- à présenter dans les plus brefs délais un nouveau projet cantonal permettant de supprimer les régimes d'imposition privilégiés des sociétés holding et des sociétés auxiliaires qui garantisse une totale neutralité fiscale, soit le maintien des recettes actuelles de l'imposition des personnes morales.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le 12 février, le corps électoral suisse a opposé un non cinglant à la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) (59% de non). Même à Genève, où la droite et les milieux patronaux étaient unanimes à la soutenir et ont financé une campagne de publicité sans précédent pour faire aboutir leur projet, le scrutin s'est traduit par une claire majorité rejetante. En Ville de Genève, la RIE III a été refusée par 57,5% des électeurs·trices et par l'ensemble des bureaux de vote, à l'exception de Cité-Rive, Champel et Florissant-Malagnou. Elle a aussi été rejetée massivement par les villes de Carouge, Lancy, Meyrin, Onex et Vernier. C'est donc une véritable Berezina pour le Conseil d'Etat, qui en avait fait le projet phare de cette législature.

Ce rejet des Genevois·e·s est d'autant plus spectaculaire que l'exécutif avait mis tous les atouts de son côté en défendant un plan détaillé de mise en œuvre cantonal et en tentant à le faire plébisciter par une table ronde réunissant les milieux économiques, les syndicats, les communes et les partis politiques. Par ailleurs, le chantage à l'emploi a été poussé aux limites du bon sens, les autorités interprétant abusivement une étude commanditée au CREA de Lausanne pour évoquer une menace pour 60 704 emplois directs, indirects et induits... A telle enseigne que le président du PLR a pu publiquement évoquer sans rire un risque pour « un quart de la population genevoise » en cas d'échec de la RIE III le 12 février (*Léman Bleu*, 3 février 2017).

Notre grand argentier, Serge Dal Busco, a même cru bon de faire l'apologie de la RIE III dans une lettre adressée à tous les contribuables genevois·e·s, annexée à leur déclaration d'impôts 2016 ! A la question posée par *Décryptage* (un tous-ménages d'économiesuisse) : « Envisagez-vous un échec ? », il répondait péremptoirement : « Non, nous ne pouvons pas nous permettre d'échouer ». Or, le corps électoral genevois n'a pas seulement refusé la RIE III fédérale, il a aussi donné un carton rouge au gouvernement genevois, dont le projet de mise en œuvre cantonale renonçait pourtant à la déduction très contestée des intérêts notionnels (NID) et optait pour un usage limité des nouvelles déductions fédérales.

En réalité, dans le projet du Conseil d'Etat, la baisse massive du taux facial d'imposition des bénéficiaires (de 24,2 à 13,49%) et la réduction massive de l'imposition du capital représentaient un transfert de 570 millions au profit d'un nombre restreint de personnes morales, au détriment des collectivités

publiques cantonale et communales, compensé très partiellement par la Confédération (112 millions) et par quelques dispositions récurrentes (64 millions¹). Avec une dette de l'Etat de plus de 12 milliards de francs, un projet de budget 2016 rejeté par le parlement, un budget 2017 déficitaire d'une centaine de millions, et des taux d'intérêt qui frémissent à la hausse, ce futur manque à gagner colossal n'a pu que susciter une inquiétude légitime de la part de la population, préoccupée par une dégradation prévisible des services publics et des prestations sociales.

En conséquence de ce qui précède, les motionnaires enjoignent au Conseil d'Etat de prendre pleinement acte du désaveu populaire et de retirer immédiatement le train de mesures législatives qu'il a déposé pour la « mise en œuvre de la RIE III à Genève ». Dans les plus brefs délais, ils lui demandent de revenir devant le Grand Conseil avec un projet de suppression des statuts fiscaux privilégiés garantissant une totale neutralité fiscale pour le canton et les communes, ce qui implique le maintien des recettes actuelles de l'imposition des personnes morales.

¹ 17,6 millions pour la hausse de la taxation des dividendes et 46 millions pour le rendement de la taxe de 0,22% sur les charges salariales (déduction faite de celles acquittées par les collectivités publiques et fortement subventionnées)